



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-3-10-3

Séance du vendredi 15 mars 2019

### **POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES (CTSA)**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE. Mme VALLAT, M. VOGT.

**ABSENT :**

M. HABIG.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à Mme MILLION.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. WITH.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1/n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la Politique de la Solidarité,

VU le Règlement Financier du Département,

VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 22 999 € pour les six projets des Commissions Territoriales des Solidarités Actives et le Job dating, tels que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- ❖ Autorise leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- ❖ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes,
  - ❖ soit 21 999 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574
  - ❖ soit 1 000 €, seront prélevées sur le Programme H812 - Chapitre 017-Fonction 564- Nature 6574

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité